

Lourdes, le 13 mars 2020

*Objet : information épidémie Coronavirus COVID-19*  
*Réf.: OP/n°31*

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, vous avez reçu la semaine dernière un premier courrier vous informant des mesures « barrières » mises en place dans les établissements et services de l'ADAPEI des Hautes Pyrénées.

La situation a depuis progressé et, après échanges et avis de l'ensemble des acteurs de l'Association, nous avons pris des décisions complémentaires qui vous sont détaillées ci-dessous, et qui au regard de la situation sont susceptibles d'évoluer fortement, en fonction des directives gouvernementales.

Il s'agit en premier lieu pour l'ADAPEI de protéger les personnes vulnérables que nous accompagnons, de freiner par des positions tranchées l'avancée de l'épidémie et d'organiser une solidarité de Tous pour Tous afin de passer le mieux possible les semaines à venir. Avant de vous présenter les mesures qui seront mises en place dès lundi 16 mars, il nous paraît important de reprendre les paroles du Président de la République qui demandait aux personnes les plus fragiles de rester chez elles. Nous encourageons toutes les familles à garder à leur domicile les personnes en situation de handicap afin de les protéger et protéger leur entourage.

Dès lundi 16 mars 2020 :

- Nous appliquerons pour le **secteur Enfance** les mesures de prudence citoyennes annoncées par l'Education Nationale. L'IME les hirondelles et le SESSAD, comme tous les autres services rattachés (UEMA - Classes délocalisées - unité mobile) seront fermés pour une période non définie à ce jour. Les professionnels du secteur enfance organiseront un soutien téléphonique à distance pour les familles.
- Pour les hébergements permanents ou temporaires sur les MAS, FAM et Foyer de vie:
  - Les visites des proches sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, sauf dérogations exceptionnelles. Des moyens d'échanges seront mis en place pour maintenir le contact via téléphone ou appel vidéo.

- Dans la même logique, les sorties des résidents vers le domicile des parents sont possibles, mais alors le retour vers l'établissement ne pourra plus se faire pour maintenir la protection du collectif en internat.
- Les visites des professionnels extérieurs dans les établissements sont limitées aux situations d'urgence et de soins indispensables.
- Pour les accueils de jours des MAS, FAM et Foyer de Vie, le principe est de maintenir leur ouverture. Ainsi les accueils de jour sur les Foyers de Vie de Lourdes et Oursbelille ainsi que le FAM d'Azereix et la Mas de Lourdes seront ouverts lundi. Par contre ceux de la MAS de Montastruc et du FAM de Bonnefont seront fermés à partir de lundi parce qu'ils ne permettent pas une séparation stricte des accueils internat et externat. Il est néanmoins demandé et fortement encouragé de privilégier un maintien à domicile durant la période de risque.
- Pour le Foyer d'Hébergement et l'ESAT, il est décidé, à ce stade des informations et situations comparées, de continuer une activité « normale » tout en renforçant l'application des mesures barrières et en appliquant au Foyer les décisions valables ce jour pour les hébergements :
  - - Les visites des proches sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, sauf dérogations exceptionnelles. Des moyens d'échanges seront mis en place pour maintenir le contact via téléphone ou appel vidéo.
    - Dans la même logique, les sorties des résidents vers le domicile des parents sont possibles mais alors le retour vers l'établissement ne pourra plus se faire pour maintenir la protection du collectif en internat.
    - Les visites des professionnels extérieurs dans les établissements sont limitées aux situations d'urgence et de soins indispensables.
- Pour la plateforme de services, SAVS, SAMSAH, service Social :
  - Les accompagnements seront réduits aux « urgences » pour le SAVS et SAMSAH
  - Une permanence téléphonique sera organisée
- Pour tous, les sorties et activités en dehors de l'établissement, sont suspendues sauf pour des sorties extérieures sans risque de contact (balade, sport en plein air...)

Ces décisions partagées avec La Présidente et les membres du Conseil d'administration se sont imposées à nous dans l'intérêt collectif et individuel. Nous mesurons bien l'impact qu'elles peuvent avoir sur la vie des personnes en situation de Handicap et de leurs proches mais la situation est exceptionnelle et nécessite à ce titre des mesures exceptionnelles.

La santé est notre bien le plus précieux, nous agissons et agirons ensemble pour la protéger. L'ensemble des professionnels que je représente est mobilisé dans cet objectif prioritaire.

Avec la Présidente nous restons vigilants et attentifs, je reviendrai vers vous afin de vous tenir informé des évolutions et des décisions qui seront prises en adéquation des directives gouvernementales.

Toutefois, les Directrices et Directeurs des établissements et services de l'ADAPEI restent à votre écoute et répondront à toute demande complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves slightly upwards at the end.

Olivier PIERROT  
Directeur Général